



Initiateur : État

Date : 22 novembre 2018

Objectif : rassembler les pouvoirs publics et les industriels d'un même territoire pour concentrer les moyens d'action et apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s'implanter ou s'agrandir.

Principes :

- un soutien aux entreprises sur les territoires à forts enjeux industriels ;
- une gestion décentralisée : les projets devront d'abord être gérés et animés par les acteurs locaux : acteurs industriels, maires, présidents d'EPCI, avec un pilotage au niveau de la Région ;
- une concentration des moyens financiers (avec plus d'un milliard d'euros de financements orientés en priorité vers ces territoires), administratifs, techniques et humains.

Les Territoires d'industrie sont des intercommunalités ou des groupes d'intercommunalités :

- Perche Industrie regroupe ainsi : Collines du Perche en Loir-et-Cher avec celles du Perche, Terre de Perche et Forêts du Perche en Eure-et-Loir ;
- Sologne Val de Cher regroupe les communautés de communes : du Romorantinais Monestois, de la Sologne des Rivières et celle du Val-de-Cher - Controis.

NB : Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont vocation à englober tous les autres contrats existants, dont les Territoires d'industrie.

Dans le cadre France 2030 et du programme Territoires d'industrie, a été lancé le 1er août 2022 l'appel à manifestation d'intérêt "Rebond Industriel" qui vise à accompagner jusqu'en octobre 2026 des territoires (intercommunalités et regroupement d'intercommunalités) les plus exposés aux mutations des filières du transport, en particulier de l'automobile, qui font face aux défis majeurs de la transition écologique et énergétique